



Etablissement primaire et secondaire de Rolle le Martinet

Séance d'informations 10-11S - 27 octobre 2025



EPS Rolle le Martinet - Présentation



En chiffres

- EP Rolle Coeur de la Côte - 1P à 6P - Directeur : Javier Rosa
 - EPS Rolle le Martinet - 7P à 12S - Directeur : Julien Wettstein
-
- 11 communes
 - 839 élèves en 7P -12S
 - 44 classes sur 1 site
 - 1 directeur et 6 doyens
 - 102 enseignants
 - 3 secrétaires
 - 1 apprentie



Une loi

Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)



Règlement d'application (RLEO)
Cadre général de l'évaluation (CGE)



Règlement de l'établissement



La LEO

Rappel : LEO - art. 5 - L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative.



Un règlement

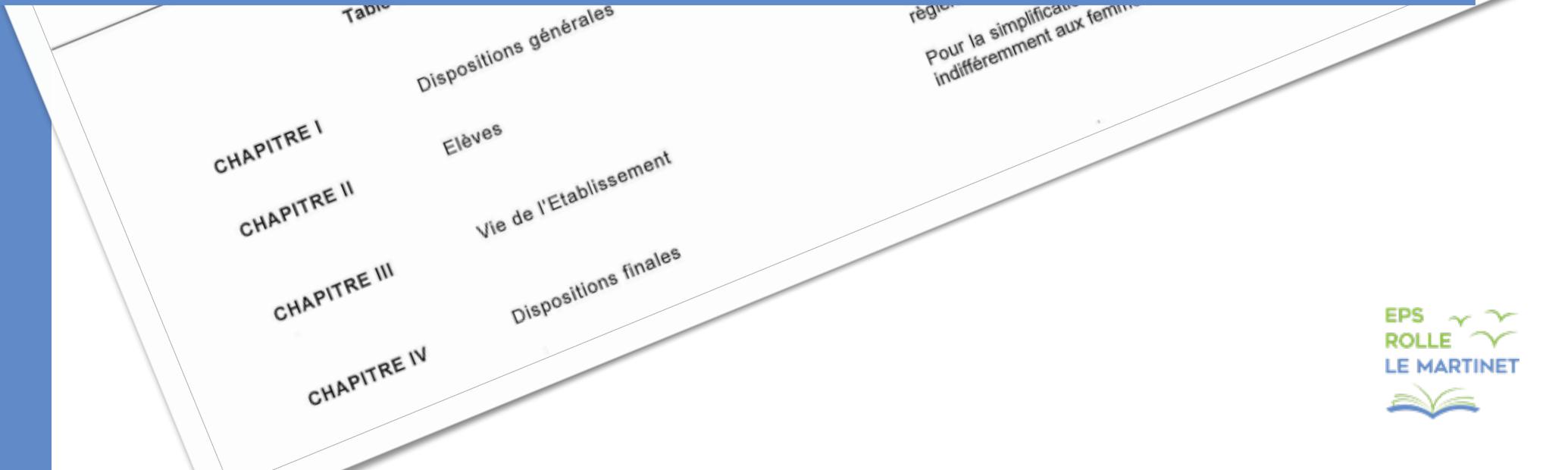


AVANT-PROPOS

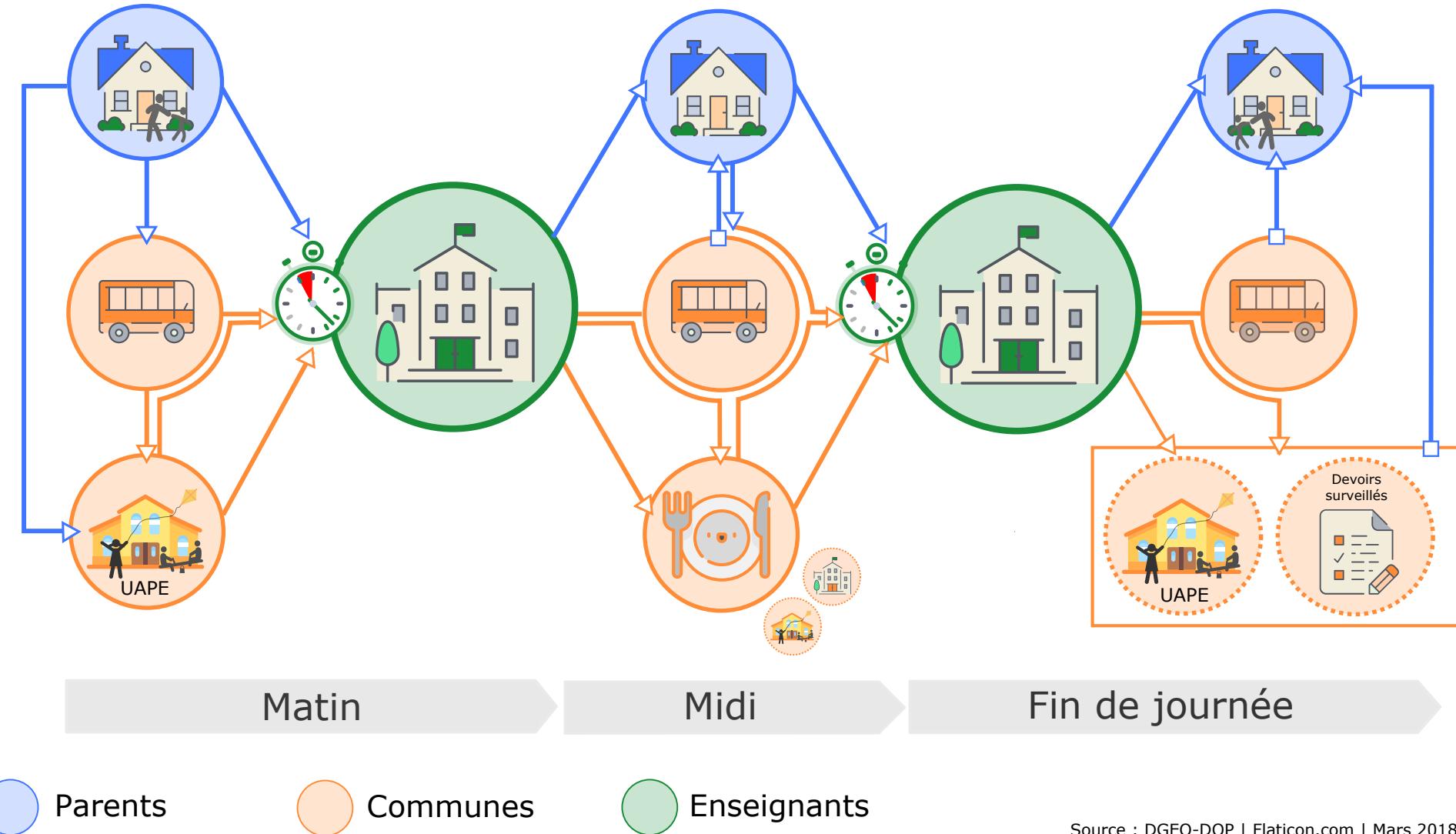
Le présent règlement a pour but de contribuer à la bonne marche de l'école et à son action formatrice et éducative. Il vise à créer les meilleures relations possibles entre les élèves et toutes les personnes travaillant à leurs côtés.

Il contribue à la bonne marche de l'établissement, en rendant chacun conscient de ses droits, responsables de sa propre discipline et digne de la confiance de ses collègues et dans l'établissement se comportent de manière à respecter les droits humaines et les conditions de travail les meilleures relations possibles entre les personnes travaillant à leurs côtés.

... qui s'applique sur le temps et dans le périmètre scolaire



Partage des responsabilités entre la famille, les communes et l'école dans la journée de l'élcolier





De la prévention

AGIR

Diététique

Action innocence

Alcool

**Education
sexuelle**

La brigade verte

Tabac

Prévention routière

Les droits de l'enfant

**Commission
durabilité**

Précarité menstruelle

Etc.



De l'aide...

Des appuis...

**Un Lieu ressources pour les élèves
à besoins particuliers - modalités
d'accès très cadrées**



Le numérique ...

Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.

CADRE SCOLAIRE

Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant-e.

Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans en vue d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et le type d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.

Respecter les limites d'âges des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.

L'âge légal pour l'usage des **réseaux sociaux** et les **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le jeune.

De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par un adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec un adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

Échangez ensemble sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent!

Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.

Si l'usage du numérique est effectué en bonne intelligence, une collaboration bienveillante école-famille permet aux enfants de **développer leurs compétences numériques** et de profiter des nombreux **aspects positifs des activités sur écran**. Les recherches sur internet accroissent les connaissances et éveillent le sens critique, la programmation structure la pensée, les jeux vidéo développent la recherche de solutions et la coordination, les réseaux sociaux stimulent la créativité et l'esprit de groupe.

Le site Jeunes et médias de la Confédération propose également aux parents des «conseils au quotidien»: www.jeunesetmedias.ch/fr/competences-medias

Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant-e.



Hors temps scolaire, il est recommandé à la famille pour **fixer un temps d'utilisation** et discutez-en régulièrement. Les éléments sur le temps d'utilisation des écrans en vue

Lors de vos discussions, fixez un temps d'utilisation de l'écran. Les éléments sur le temps d'utilisation des écrans en vue

Si les règles fixées avec les enfants ne s'appliquent pas, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

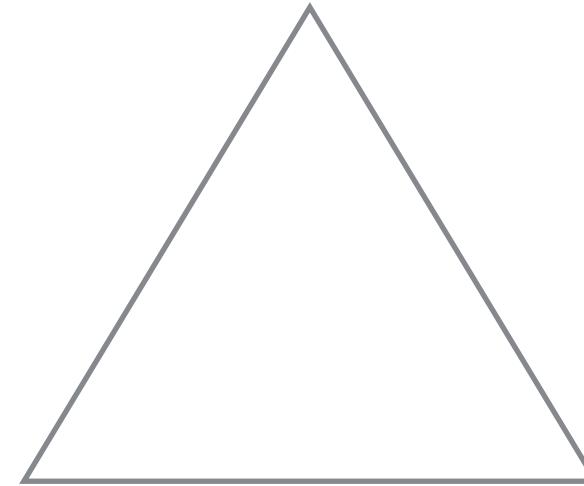


En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire** car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant



Le respect

Respect de soi



Respect des autres

Respect de son
environnement

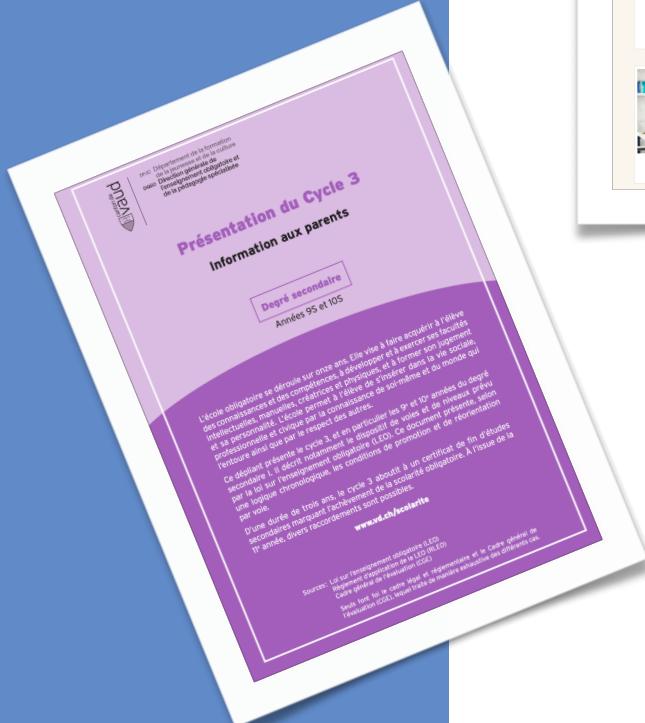


La communication





La communication





Chercher Accueil Liens Contact

Établissement primaire et secondaire
Rolle le Martinet (7P-12S)

[Direction](#) [Vie scolaire](#) [Bâtiment](#) [Transports](#) [Parascolaire](#) [Autorisés](#)

Derniers jours pour les inscriptions au passeport-vacances

 Horaires des classes 2022-2023

 Formulaire d'annonce d'absence et demande de congé

 Circulaires

 Liens Teamup

 Module tutorat

 Calendrier pour les parents

 Horaire du secrétariat

ROLLE  **LE MARTINET**

Nouveaux logo de l'EPS Rolle le Martinet

De : Bianchini Claire-Lise **De la part de** Eps Rolle
Envoyé : jeudi, 1 septembre 2022 15:18
Objet : Soirée de parents des élèves de 10-11-12S et ACC/2 du mardi 01.11.2022

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, la circulaire relative à l'objet cité sous rubrique.

Elle est également à disposition sur notre [site Internet](#).

En vous remerciant de l'attention que vous y porterez, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

 **Bianchini Claire-Lise** - Secrétaire de direction
EPS Rolle le Martinet
DEF - OGEQ
Avenue Général-Guisan 23c - 1180 Rolle
Tél. 021 557 08 45
claire-lise.bianchini@vd.ch - www.eps-rolle.ch





Les infos du Martinet

SEPTEMBRE 2022 - N°2



Soirée des parents 2022-2023

Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous inviter aux soirées des parents.

Pour rappel, elles se dérouleront selon le programme ci-après :

- 7-8P - ACC/1 - 22 septembre 2022, 20h00. [Tous les détails sur TeamUp](#)
- 9S - 3 octobre 2022, 20h00 - [Tous les détails sur TeamUp](#)
- 10-11S-12C^{ERT}ACC/2 2022, 20h00 - [Tous les détails sur TeamUp](#)

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans le FORUM du Martinet ou dans les classes à cette occasion.

 PRÉCARITÉ MENSTRUELLE	 GESTION DES ACCÈS AUX TOILETTES	 MONDE PROFESSIONNELLE PROJET LIFT
---	---	--

Établissement primaire et secondaire de Rolle Le Martinet
Av. Général-Guisan 23c, 1180 Rolle | +41 21 557 08 25 | eps.rolle@vd.ch | www.eps-rolle.ch

Infirmière scolaire



Mme Verga est à disposition des enfants, les adolescents et leur famille pour toutes les questions en lien avec le bien-être. Ses horaires sont indiqués sur notre page internet.

Horaire du secrétariat



Lundi :
7h30 à 12h / 13h à 17h

Mardi :
7h30 à 12h / 13h à 17h

Mercredi :
7h30 à 12h / fermeture

Jeudi :
7h30 à 12h / 13h à 17h

Vendredi :
7h30 à 12h / fermeture





... des règles de communication propres à chaque enseignant et à respecter ...

... une rencontre ou un échange téléphonique une fois par année ...

... la présence de la Direction UNIQUEMENT lors de réseaux décisionnels ...



... respect de la vie privée des enseignants ...

... et faire confiance aux professionnels de l'école

... le tout dans le respect de chacun ...

The background of the slide is a scenic landscape featuring a large, deep blue lake in the foreground. Beyond the lake, a range of mountains with green slopes and peaks is visible under a clear blue sky. In the lower right foreground, a small town with numerous houses, some with red roofs and others with white facades, is nestled among green trees and fields. A yellow construction crane is visible on the left side of the town. The overall scene is bright and sunny.

Quelques précisions ...



- Congés individuels

- ▶ Pas avant / après les vacances
- ▶ Motifs de convenance personnelle: exceptionnel
- ▶ Demande à adresser 2 semaines à l'avance

- En cas de maladie

- ▶ Téléphone au secrétariat ou **via formulaire en ligne (de préférence)**
- ▶ **Procédure précise collée dans l'agenda - QR Code pour le lien**





Congés joker - automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- ▶ maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire ;
- ▶ au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois, même si elles sont séparées par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;
- ▶ **s'annonce par écrit au maître de classe au moins 2 jours à l'avance;**
- ▶ Les congés joker ne sont pas possibles:
 - le premier jour d'école de l'année scolaire;
 - lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc.;
 - les jours des ECR et examen
 - les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;
- ▶ Il n'est pas possible de prendre un congé joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de 2 semaines de congé (motivé + joker) durant l'année scolaire ;
- ▶ L'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance. Sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé.



Congés joker - automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- ▶ maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire ;

au moins 1 week-end

parées par un

s'annuler

Les congés joker sont validés si :

- le préfet a donné son accord
- lors d'un week-end
- les jokers sont validés par le préfet
- les jokers sont validés par le préfet et le directeur de l'école

Il n'est pas possible de cumuler plusieurs jokers

L'année scolaire dans laquelle le congé joker sera considéré comme utilisé.

Camps de ski 9VP
lun. 9. mars 2026 - ven. 13. mars 2026

Calendrier: - EPS > Parents > EPS Rolle
- EPS > Planning > 7-12
- EPS > Planning > AHC (Camps-courses-sorties)

Statut du congé joker: Congé joker non autorisé

Nom enseignant concerné: .

Discipline concernée: Education physique

individuel accordé, congé collectif ;

ent de 2 semaines

on, le congé joker



- Au-delà de 7 jours ou si répété: certificat médical + excuse

- ▶ Nous vous appelons si votre enfant manque à l'appel
- ▶ Circulaires via l'agenda -> site eps-rolle.ch



Transports scolaires

Restaurant Crock'n'Rolle

Bibliothèque intercommunale et scolaire

Bâtiments et infrastructures

Sésame

Devoirs surveillés



Cadre général de l'évaluation





Groupes de disciplines conformément au nouveau système

Groupe principal	Groupe restreint
Français	5P-6P
Mathématiques	7P-8P
Allemand (5P-11S)	9S-11S
Option : OS ou OCOM (9S-11S)	

Connaissance de l'environnement (5P-6P)

Sciences de la nature (7P-11S)

Anglais (7P-11S)

Géographie (7P-11S)

Histoire (7P-11S)

Arts visuels

Musique

Activités créatrices et manuelles (sauf 10-11VP)



CGE



Degré secondaire – Cycle 3 – 10^e année

Fin du 1^{er} semestre – Changements de niveaux en VG

10^e fin du 1^{er} semestre

Voie générale

niveau 1 → niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
niveau 2 → niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée

Voie prégymnasiale



CGE



Degré secondaire – Cycle 3 – 10^e année

Fin de l'année scolaire – Conditions de promotion

Fin de 10^e année

Voie générale

Gr. principal 44 pts et plus
Gr. restreint 16 pts et plus

Cas limites Max. 1 pt d'insuffisance
par groupe

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé
l'année en cours

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé
2 fois au cours de sa scolarité

Voie prégymnasiale

Gr. principal 40 pts et plus
Gr. restreint 16 pts et plus

Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance
par groupe



Degré secondaire – Cycle 3 – 10^e années

Fin de l'année scolaire – Conditions de réorientation

Fin de 10^e année

Voie générale

10 ^e VG → 11 ^e (10 ^e) VP	Les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS Gr. principal 50,5 pts et plus ^{8,9} Gr. restreint 19 pts et plus ⁸ Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe	Élève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours ou Élève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité ou Sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux
10 ^e VG → 10 ^e VP	Les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM Gr. principal 46,5 pts et plus ^{8,9} Gr. restreint 15 pts et plus ⁸ Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe	

⁸ Ce seuil s'abaisse d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie prégymnasiale.

⁹ Ce seuil s'abaisse d'un demi-point si l'élève a suivi un enseignement en voie prégymnasiale pour l'anglais.



CGE



Degré secondaire – Cycle 3 – 10^e année

Fin de l'année scolaire – Changements de niveaux en VG

Fin de 10^e année

Voie générale

niveau 1 → niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
niveau 2 → niveau 1	3 ou moins ou 3,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée



CGE



Degré secondaire – Cycle 3 – 11^e année

Fin du 1^{er} semestre – Changements de niveaux en VG

11^e fin du 1^{er} semestre

Voie générale

niveau 1 → niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
niveau 2 → niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée

Voie prégymnasiale



CGE



Degré secondaire – Cycle 3 – 11^e année

Fin de l'année scolaire – Conditions de certification

Fin de 11^e année

Voie générale

Gr. principal 44 pts et plus

Gr. restreint 16 pts et plus

Cas limites Max. 1 pt d'insuffisance
par groupe

Voie pré gymnasiale

Gr. principal 40 pts et plus

Gr. restreint 16 pts et plus

Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance
par groupe

Obtention du certificat VG

Gr. principal 38,5 pts et plus

Gr. restreint 14,5 pts et plus

Cas limites Max. 1 pt d'insuffisance
par groupe



CGE



Degré secondaire – Cycle 3 – Fin de 11^e année en VG

Conditions d'accès au Rac1 et au Rac2

Fin de 11^e année

Voie générale

Certificat VG → Rac1	<p>Les 3 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 12 pts et plus¹⁰ ou 1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 13 pts et plus¹⁰ ou 2 disciplines en niveau 1 et 1 discipline en niveau 2, FRA + MAT + ALL 14 pts et plus¹⁰ ou Les 3 disciplines en niveau 1, FRA + MAT + ALL 15 pts et plus</p> <p>Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance dans ce total de points</p>	Certificat VG → Rac2	<p>Les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS</p>
			<p>Gr. principal 50,5 pts et plus^{10,11} Gr. restreint 19 pts et plus¹⁰ ou Les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM</p> <p>Gr. principal 46,5 pts et plus^{10,11} Gr. restreint 15 pts et plus^{10,11}</p> <p>Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe</p>



CGE



Degré secondaire – Cycle 3 – Fin de 11^e année en VG

Conditions d'accès aux ECG, EC et Matu Pro

Fin de 11^e année

Voie générale

Certificat VG → ECG / EC / Matu Pro	<p>Les 3 disciplines en niveau 2, FRA+MAT+ALL 13,5 pts et plus¹⁰</p> <p>ou</p> <p>1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA+MAT+ALL 14,5 pts et plus¹⁰</p> <p>Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance dans ce total de points</p>
---	--



Questions ?